

Message à tous les éleveurs et intervenants du secteur porcin du Québec

AVIS DE VIGILANCE CONCERNANT LA PESTE PORCINE AFRICAINE (PPA)

Le message d'aujourd'hui fait le point sur les risques d'introduction de la peste porcine africaine (PPA) au pays et les mesures de prévention prises ou préconisées.

Risques de propagation internationale

Comme nous l'avons vu dans les messages de septembre de l'EQSP, les principaux risques d'introduction de la PPA au Canada demeurent :

- l'importation illégale de produits du porc,
- les ingrédients en alimentation porcine, et
- les personnes et les objets.

Importation illégale de produits du porc

L'importation illégale de produits du porc contaminés pouvant se retrouver dans l'alimentation des porcs (basse-cour ou autre) figure au haut de la liste des facteurs de risque de propagation internationale de la PPA. Bien qu'aucun nouveau pays n'ait déclaré de porcs infectés à la maladie depuis septembre dernier, plusieurs ont rapporté avoir saisi, à des aéroports et des ports, des produits du porc contaminés (c.-à-d. saucisses précuites, saucissons, etc.) de visiteurs en provenance de la Chine. En effet, la Thaïlande, le Japon, la Corée du Sud et Taiwan ont tous rapporté de tels incidents cet automne.

Au pays, la surveillance est sous la responsabilité de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) avec les directives de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Il semble que la méthode de contrôle la plus efficace soit les chiens renifleurs. Il y a 15 chiens dans les aéroports canadiens, et l'ACIA a demandé plus de financement au gouvernement fédéral pour s'en procurer davantage. Cette demande a été appuyée par le Conseil canadien du porc (CCP) et le Conseil des viandes du Canada (CVC) qui ont envoyé une lettre au ministre fédéral de la Sécurité publique et de la Protection civile, M. Ralph Goodale et au ministre fédéral de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, M. Lawrence MacAulay à cet effet.

Ingrédients en alimentation porcine

L'ACIA continue d'examiner si les importations d'ingrédients d'aliments pour animaux en provenance de la Chine représentent un risque significatif de transmission de la PPA, que ce soit par l'ingrédient lui-même ou par l'emballage. Pour le moment, le niveau de risque associé à cette activité est mal connu, mais les ingrédients protéiques (ex. : tourteau de soya) sont jugés les plus à risque. Des recherches sont en cours aux États-Unis à ce sujet, et nous vous tiendrons informés des résultats lorsqu'ils seront publiés.

Au Québec, l'EQSP a mené avec l'AQINAC un sondage auprès de fabricants en alimentation animale afin d'identifier la source des ingrédients utilisés en alimentation porcine. Les résultats ont montré que la Chine est effectivement un fournisseur majeur en vitamines, acides aminés et minéraux. Plusieurs fabricants en alimentation porcine sont en contact avec leurs fournisseurs d'ingrédients d'origine chinoise afin d'évaluer les risques

potentiels de contamination de ces produits.

Le Conseil canadien du porc (CCP) s’est aussi penché sur la question, et après avoir consulté plusieurs chercheurs américains dans le domaine, a émis plusieurs recommandations sur les précautions que les éleveurs devraient prendre pour limiter les risques de contamination de leurs troupeaux par l’alimentation. **Cette fiche d’information est jointe à ce message.**

*Entre autres, le CCP recommande que **les ingrédients ou aliments pour animaux en provenance de pays où la PPA est présente soient entreposés après leur arrivée au Canada à 20°C pendant 20 jours ou à 10°C pendant 100 jours avant d’être utilisés en alimentation porcine.***

Personnes et objets

Étant donné que le virus peut survivre longtemps à l’extérieur de l’hôte, le risque d’introduire la maladie au pays par transmission indirecte d’objets contaminés est possible. Parmi ces objets, il y a les vêtements et les chaussures portés lors de visites de fermes à l’extérieur du pays par des visiteurs étrangers ou des résidents canadiens de retour au pays.

À cet égard, des mesures de biosécurité rigoureuses à la ferme sont de mise. Nous rappelons que l’ACIA a émis des recommandations de biosécurité minimales pour les visites de fermes et de sites agricoles, tels que les abattoirs, par des visiteurs étrangers ainsi que par des citoyens canadiens qui auraient visité des installations porcines à l’étranger. Ces mesures peuvent être consultées sur le site Internet du Conseil canadien du porc: <https://www.cpc-ccp.com/francais/actions-to-prevent-asf>

Tout autre objet ou équipement importé de la Chine ou d’autres pays où la PPA est présente peut aussi représenter un risque d’introduction de la maladie par contamination croisée surtout s’ils sont introduits dans les porcheries. Les éleveurs sont invités à communiquer avec leurs fournisseurs afin de s’informer sur les précautions qu’ils prennent pour éliminer ce risque ou voir à désinfecter ou fumiger ces équipements avant leur introduction dans les bâtiments.

Selon la concentration, le temps de contact et le matériel à désinfecter, il a été démontré que les désinfectants suivants inactivent le virus de la PPA (Référence : Plan relatif à un risque spécifique – Peste porcine africaine, ACIA) :

les agents oxydants comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • l’hypochlorite de sodium (NaOCl) à 2-3 % • l’hypochlorite de calcium Ca(OCl)₂ 	les acides comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • l’acide chlorhydrique • l’acide citrique
les alcalis comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • l’hydroxyde de sodium (NaOH) • le carbonate de sodium anhydre (Na₂CO₃) et les cristaux de soude (Na₂CO₃·10H₂) 	les désinfectants paraphénylphénoliques
	le formaldéhyde gazeux (fumigation)
	la formaline (3/1000)
	l’éthoxyéthane et le chloroforme
	les composés de l’iode

Certains produits commerciaux ont démontré leur efficacité (p. ex. : Virkon et Virocid).

Le CCP a aussi publié une fiche d'information générale visant à sensibiliser les éleveurs à prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher l'introduction de la PPA au Canada. **Cette fiche d'information est aussi en pièce jointe.**

Pour plus d'information sur la PPA et les mesures de prévention prises au Canada, vous pouvez consulter le site du Conseil canadien du porc au lien suivant :
<http://www.cpc-ccp.com/francais/african-swine-fever>

À suivre...

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de la situation et de toute autre information pertinente pour aider la filière porcine québécoise à mieux se protéger contre l'introduction de la PPA.